

Réunion du 3 avril 2023

**objet :** Adoption du budget primitif 2023 -  
budget 2G

Rapporteur James Blouin

Pour l'année 2023, le budget primitif du budget annexe 2G s'établit conformément aux grandes orientations du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en mars dernier.

Le budget primitif reprend les résultats de l'exercice 2022 à savoir :

- d'affecter au budget 2023 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à un montant total de 32 867 424,11€ :
  - o au besoin de financement de la section d'investissement pour 935 245,97€ au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" ;
  - o en recette de fonctionnement, soit 31 932 178,14€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 935 245,97€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"

Les prévisions de dépenses pour l'année 2023 sont indiquées ci-dessous.

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

Le plus gros poste de dépense concerne les provisions à constituer compte tenu notamment des contentieux ouverts auprès du Tribunal administratif par le délégataire de service public. Est également inscrit au chapitre 011 *charges à caractère général* la location d'infrastructures tierces ainsi que de la prestation de services. Le chapitre 67 comptabilise majoritairement les intérêts moratoires éventuellement dus à Orange (défaut d'exécution du contrat de location du réseau d'Orange par les entreprises de travaux). Est également comptabilisé les dotations aux amortissements ainsi que le reversement au budget principal des charges de personnel et à caractère général au titre du personnel travaillant pour le SPIC.

Enfin, un virement est effectué vers la section d'investissement.

Chapitre	Somme de BP 2023
65 Autres charges de gestion courante	- €
011 Charges à caractère général	4 247 509,66 €
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	200 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 762,13 €
68 Dotations aux provisions et aux dépréciations	13 500 000,00 €
023 Virement à la saction de fonctionnement	34 902 305,36 €
002 Résultat reporté de fonctionnement	
022 Dépenses imprévues	200 000,00 €
012 Charges de personnel	519 618,76 €
<b>Total général</b>	<b>53 722 195,91 €</b>

- En recettes

Les principales recettes, en dehors de la reprise de l'excédent 2022, reposent sur la perception des redevances de la délégation de service public sur la base d'une livraison de 9 894 prises supplémentaires en 2023.

Chapitre	Somme de BP 2023
002 Résultat reporté de fonctionnement	31 932 178,14 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 225,00 €
74 Subventions d'exploitation	
75 Autres produits de gestion courante	9 841 768,00 €
77 Produits exceptionnels	11 770 000,00 €
78 Reprises sur provisions et dépréciations	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 024,77 €
70 Produits de services, du domaines & ventes diverses (vide)	
<b>Total général</b>	<b>53 722 195,91 €</b>

## 2° Section d'investissement

- En dépenses

Les dépenses 2023 correspondent à la fin des travaux de déploiement pour l'ensemble des marchés en dehors du lot 1 du marché d'Orange où la facturation devrait déborder sur 2024. La première tranche de remboursement aux avances versées par les EPCI est également inscrite pour 7,3M€.

Chapitre	Somme de BP 2023
001 Résultat reporté d'investissement	935 245,97 €
020 Dépenses imprévues	1 280 750,46 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 225,00 €
041 Opérations patrimoniales	46 194,55 €
16 Emprunt et dettes assimilées	7 291 417,52 €
20 Immobilisations incorporelles	500 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	- €
23 Immobilisations en cours	35 572 357,31 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 024,77 €
<b>Total général</b>	<b>45 804 215,58 €</b>

- En recettes

Est inscrit le solde des subventions d'investissement de la Région et 90% des subventions de l'État. Près de 77% des recettes de cette section proviennent d'un virement de la section de fonctionnement des redevances versées par le délégataire.

Chapitre	Somme de BP 2023
001 Résultat reporté d'investissement	- €
021 Virement de la section d'exploitation	34 902 305,36 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 762,13 €
041 Opérations patrimoniales	46 194,55 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	935 245,97 €
13 Subventions d'investissement	9 697 482,91 €
16 Emprunt et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	70 224,66 €
20 Immobilisations incorporelles	- €
<b>Total général</b>	<b>45 804 215,58 €</b>

#### Equilibre général du budget

	Objet	BP 2023
Dépenses	Fonctionnement	53 722 195,91 €
	Investissement	45 804 215,58 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>99 526 411,49 €</b>
Recettes	Fonctionnement	53 722 195,91 €
	Investissement	45 804 215,58 €
	<b>Total recettes</b>	<b>99 526 411,49 €</b>

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 3 avril 2023

**Objet : Adoption du budget primitif 2023 -  
budget 2G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2023 ;

Le Comité syndical, réuni le 3 avril 2023 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDÉ

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget annexe 2G pour 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessous:

	Objet	BP 2023
Dépenses	Fonctionnement	53 722 195,91 €
	Investissement	45 804 215,58 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>99 526 411,49 €</b>
Recettes	Fonctionnement	53 722 195,91 €

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

	Investissement	45 804 215,58 €
	<b>Total recettes</b>	<b>99 526 411,49 €</b>

- De prendre acte de la reprise des résultats de l'exercice 2022;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget annexe 2G pour 2023 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24

- Collège Conseil Départemental : 15

- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 3 avril 2023

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas Gravelle**

